n° 76.
~~A~~ 3

observation sur le sublimé Corrosif.

Des observations bien faites, multipliées, rapprochées et considérées ensemble par toutes leurs faces, dans tous leurs rapports et sous leur vrai point de vue, ont été, dans ces derniers temps les materiaux dont des hommes laborieux se sont servis avec succès, pour former ces corps de doctrine lumineux, qui ont éloigné les bornes de l'art qui l'ont enrichit et porter au point de perfection où nous le voyons aujourd'huy; telle à été, jusqu'à ce jour, l'utilité des observations; il en est cependant dont on ne peut retirer le meme fruit, parce que leur rareté, jointe à leur nature inexplicable, les rend étrangeres à l'art; nam quae rara sunt illa non sunt artis. C'est une observation de ce genre que j'ose présenter aujourd'huy à l'académie, et quoi qu'en la voyant le physicien se trouve en même temps réduit à l'admiration et au silence, j'ai pensé qu'elle pouvoit meriter ses regards.

Dans l'usage que l'on fait du sublimé corrosif ~~dans la cure des~~ employé intérieurement dans la cure des maladies vénériennes. ~~et~~ ~~n'y pouvoit mieux parvenir qu'en le divisant au point que ses molecules étendues dans un très-grand vehicule et invisquées de substances~~ grasses on apporte l'attention la plus scrupuleuse à amoindrir ses effets pernicieux et on n'y pouvoit parvenir qu'en le divisant au point que ses molecules étendues dans un très grand vehicule et invisquées par des substances grasses, ne fussent pas en état d'exercer leur action caustique sur la tunique veloutée de l'estomac et des intestins que l'on sçait être d'un sentiment très exquis. En anéantissant par cette divisibilité leur action et la reduisant pour ainsi dire à zéro, on en prévient et on en absorbe les effets. par cette sage précaution on est parvenu à donner sans danger, avec le tems, des quantités prodigieuses de ce poison en augmentant même sa quantité pour chaque jour. les fibres nerveuses insensiblement ébranlées les premieres fois qu'elles subissent le contact de ce caustique s'y accoutument peu à peu au point qu'à la fin elles n'en sont plus affectées; j'ai vu des personnes qui en ont fait un usage continuel pendant l'espace d'une année, sans s'en apercevoir par aucuns des effets consécutifs de ce ~~[illegible]~~ sel, rapportés par m. pibrac, dans son mémoire sur l'usage du sublimé corrosif, inséré dans le quatrième volume des mém. de l'académie, la dose à laquelle ces personnes l'ont pris étoit d'un grain chaque jour et au bout d'un an ils en avoient pris cinq gros et cinq grains

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
ARC 39
n° 180

je n'en Concluerai cependant pas en faveur de sa bénignité, pour infirmer de-là les observations de m.m. louis et Roquil, rapportées dans le mémoire de monsieur pibrac; des Circonstances particulières et qui tiennent à la Constitution des individus à qui ces Cas sont arrivés et dont les modes sont différents, auront peut-être pû en éluder l'effet.

d'après ce que je viens de dire de la Circonspection avec laquelle on administre le sublimé Corrosif aux personnes attaquées de maladies vénériennes, par rapport aux accidens graves qui en sont les suites; on doit être surpris de voir des individus prendre une quantité énorme de ce Caustique dans l'espace d'un temps très-Court, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient; C'est pourtant ce qui est arrivé, comme on va le voir dans l'observation suivante.

un homme de trente ans fort et robuste fut attaqué dans le Courant du mois de fevrier dernier d'un bubon vénérien et d'un chancre qui occupoit toute la Couronne du gland, ces symptômes étoient la suite d'un Congrès impur que le malade eut huit jours ou environ auparavant avec une femme gâtée, il eut recours à [illegible] un élève en chirurgie qui le traita pendant l'espace de quinze jours au bout desquels il partit pour paris et me Confia en partant son malade. il lui avoit le 17 mars 17[illegible] deux jours avant son depart, le sublimé à la dose d'un gros dissout dans une pinte d'eau distillée et sans autre precaution, je veux dire sans l'edulcorer, il dit au malade de noyer une Cuillerée de cette solution dans une pinte d'eau d'orge ordinaire et de prendre tous les jours une égale quantité de ce breuvage de sorte que ce malade devoit prendre un peu plus d'un grain de sublimé chaque jour. le malade fut faire exécuter cette ordonnance chez un apothicaire de Rouen où un élève en pharmacie l'exécuta; le malade qui ignoroit la nature et l'activité du poison qu'il avoit dans les mains et avide de remedes, croyant être plutôt guéri, prit cette pinte d'eau distillée qui tenoit en dissolution un gros de sublimé Corrosif, dans l'espace de trois jours, noyée dans deux pintes d'eau d'orge..

la premiere fois que je vis le malade, j'ignorois ce qu'il venoit de faire, mais comme j'appréhendois quelque malheur de la part de cette solution de sublimé, je demandai à la voir pour lui faire sentir, en la lui montrant, qu'étant trop forte elle l'incommoderoit cruellement s'il n'exécutoit ponctuellement l'ordre qu'il avoit reçu de son premier chirurgien de n'en prendre qu'une cuillerée à la fois noyée dans une pinte d'eau d'orge et même pour lui en diminuer la dose pour chaque jour s'il s'en fut déjà trouvé incommodé; mais quelle fut ma surprise lorsque le malade me montra sa bouteille vuide et lui vivant sans avoir ~~[illegible]~~ ressenti la moindre douleur! je ne pus croire que ~~[illegible]~~ l'ordonnance du premier chirurgien eut ~~été~~ exécutée, où il falloit que le sublimé ne valut rien; pour éclaircir mon doute je fus chez m. chandelier apothicaire qui avoit ~~fait~~ exécuté la recette son eleve a qui il s'en informa avoua que c'étoit lui qui l'avoit executée; je demandai à voir le sublimé dont il s'étoit servi il me le montra et m. chandelier ne fut pas moins surpris que moi de voir qu'un gros de ce sublimé qui étoit excellent n'avoit pas tué ni même affecté en aucune maniere le malade; j'ajouterai qu'ayant eu occasion de voir depuis ce temps ce malade il ne s'est jamais plaint de rien qui put donner lieu de douter que ce fut dépendant de la solution de sublimé qu'il avoit prise.

Cette observation m'en rappelle une autre presque semblable qui m'a été communiquée il y a six ou sept ans par m. Bourgue chirurgien aide major du régiment de monseigneur le dauphin, [illegible] qu'un malade attaqué de symptomes vénériens locaux a qui il avoit ordonné un gros de sublimé dans une pinte d'eau distillée, avec addition de six onces de syrop de capillaire et une once de syrop diacode, pour noyer une cuillerée de cette solution dans une pinte d'eau ~~[illegible]~~ qu'il couperoit avec un quart de lait, ~~avoit~~ le malade avoit pris cette solution entiere en cinq jours sans ressentir la moindre douleur.

Ces faits singuliers qu'on ne peut vraisemblablement attribuer qu'à une certaine modification dans la sensibilité et dans l'irritabilité des organes qui ont souffert le contact de ce caustique, modification qui rendroit peut être les personnes, sur l'estomac desquelles le sublimé corrosif n'a rien produit, plus sensibles à l'action d'un poison d'une nature différente, et quelque fois même plus doux que le sublimé; ~~cette~~ ces observations ont beaucoup d'analogie toutes choses égales d'ailleurs avec celle de l'ourse que m. de Reaumur voulut empoisonner et auquel il fit prendre infructueusement une once d'arsenic, une noix vomique entiere, et une quantité de sublimé corrosif beaucoup plus grande qu'il n'en auroit fallu pour empoisonner un animal plus gros. Cet animal mourut d'une tres legere

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

blessure qui lui fut faite sur la peau de l'Epaule avec le poison dont sont Enduites les flèches dont se servent les habitans des bords du maraguon. mm. de l'acad. R. des sc. ann. 1745 ou 47. obs. 1e.

Les Conséquences qui doivent résulter de pareils faits sont qu'on ne doit jamais laisser des solutions aussi fortes de remedes de cette nature à la discrétion des malades; ici la prudence joue un grand rôle, Et il vaut beaucoup mieux ordonner plusieurs fois la même recette que de ne l'ordonner qu'une Et qu'elle soit funeste.

Nam quæ rara sunt illa non sunt artis. —

Montreuil
chirurgien,